

nouveaux arrivants dans les régions sous-peuplées éloignées des grands centres. On s'est aussi préoccupé de l'aptitude des communautés canadiennes à assimiler les nouveaux arrivants, et du rôle gouvernemental dans l'aide offerte aux immigrants pour faciliter leur établissement et leur intégration.

13. Beaucoup n'ont pas traité de la question de la politique d'immigration en général; 244 (soit 12.9% du total) ont présenté des soumissions touchant des aspects ou problèmes particuliers, des questions d'intérêt personnel ou d'ordre juridique. Des 405 personnes à se présenter devant le Comité, 113 (soit 28%) ont traité de questions précises, comme ce fut le cas dans 56 (27%) mémoires présentés par des organisations et 75 particuliers (7%).
14. Bon nombre des personnes à traiter de problèmes précis ont recommandé l'élimination de certaines catégories interdites, notamment celle des retardés mentaux, des personnes souffrant de troubles mentaux, des épileptiques et des homosexuels. D'autres questions ou problèmes particuliers ont été soulevés par des organismes professionnels et commerciaux, des organismes autorisés ou des employeurs; des organisations bénévoles s'occupant de groupes d'immigrants et de communautés; des organisations s'occupant de l'équilibre et des tendances démographiques; des étudiants étrangers, leurs organisations et leurs conseillers; et des organisations préoccupées de la survie culturelle du Québec et du Canada français. D'autres encore, parmi lesquelles comptaient bon nombre d'immigrants, ont décrit les difficultés précises de l'immigration, et des lois d'appel. Certains particuliers et des organismes politiques radicaux, ont critiqué «l'exercice du Livre vert», sous prétexte que les travaux du Comité ne faisaient que saper la bonne volonté des Canadiens à accepter des minorités raciales ou culturelles.